

**Avis conforme de la Mission Régionale d'Autorité
environnementale (MRAe) de Nouvelle-Aquitaine relatif au projet
de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme (PLU)
de la commune de Pardies (64), porté par la communauté de
communes de Lacq-Orthez**

N° MRAe 2023ACNA163

dossier KPPAC-2023-15031

**Avis conforme rendu
en application du deuxième alinéa de l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme**

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la Région Nouvelle-Aquitaine

Vu la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et notamment son annexe II ;

Vu le Code de l'urbanisme notamment son article R. 104-33 deuxième alinéa ;

Vu le décret n°2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'Autorité environnementale ;

Vu le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu le décret n°2022-1025 du 20 juillet 2022 substituant la dénomination « Inspection générale de l'environnement et du développement durable » à la dénomination « Conseil général de l'environnement et du développement durable » ;

Vu le décret n°2022-1165 du 20 août 2022 relatif à l'inspection générale de l'environnement et du développement durable modifié par le décret n°2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes ;

Vu les arrêtés du 11 août 2020, du 2 juin 2021, du 23 novembre 2021, du 16 juin 2022 et du 19 juillet 2023 portant nomination des membres des missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) ;

Vu la décision du 20 juillet 2023 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale portant délégation de compétence à ses membres pour statuer sur les demandes d'examen au cas par cas présentées au titre des articles R. 104-33 et suivants du Code de l'urbanisme ;

Vu le dossier fourni par la personne publique responsable enregistré sous le numéro de dossier figurant dans l'encadré ci-dessus, déposé par la communauté de communes de Lacq-Orthez, reçu le 20 novembre 2023 relatif à la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pardies (64), en application des articles R. 104-33 deuxième alinéa à R. 104-35 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis de l'Agence régionale de santé en date du 14 décembre 2023 ;

Considérant que la communauté de communes de Lacq-Orthez, compétente en matière d'urbanisme, souhaite apporter une quatrième modification simplifiée au plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pardies (898 habitants en 2020, sur un territoire de 582 hectares), approuvé le 25 juin 2015 ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°4 du PLU de Pardies a pour objectif de faciliter la reconversion économique de la zone Uy1, correspondant à l'emprise de la plateforme industrielle anciennement occupée par la société YARA ; que la cessation d'activité de cette société a entraîné une modification du plan de prévention des risques technologiques (PPRt) de Pardies, dont la procédure est en cours et a fait l'objet d'une décision de non soumission à évaluation environnementale de la MRAe¹ ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU consiste à faire évoluer le règlement écrit de la zone Uy1 à vocation d'activités industrielles, afin d'autoriser au sein de ce secteur des activités industrielles non strictement originelles tel que mentionné dans le règlement en vigueur ;

Considérant que l'implantation de toute nouvelle activité au sein de la zone Uy1 doit respecter le nouveau zonage réglementaire du PPRt de Pardies en cours de modification ;

Considérant les informations fournies par la collectivité ;

rend un avis conforme

sur **l'absence de nécessité** de réaliser une évaluation environnementale pour le projet de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pardies (64).

Conformément à l'article R. 104-33 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes de Lacq-Orthez rendra une décision en ce sens.

Le présent avis sera joint au dossier d'enquête publique ou de mise à disposition du public.

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la Mission Régionale d'Autorité environnementale <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr>

Une nouvelle demande d'examen au cas par cas du projet de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pardies (64) est exigible si celui-ci, postérieurement au présent avis fait l'objet de modifications. La présente décision ne dispense pas des obligations auxquelles le projet présenté peut être soumis par ailleurs. Elle ne dispense pas les projets, éventuellement permis par ce plan, des autorisations administratives ou procédures auxquelles ils sont soumis.

Fait à Bordeaux, le 20 décembre 2023

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,
le membre délégué

Signé

Jérôme Wabinski

1 Décision 2023DKNA52 du 15 septembre 2023 consultable à l'adresse suivante : https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/kpp-2023-14531_m_pprt_pardies_64_signe.pdf

MAIRIE

D'ABOS
64360



Téléphone : 05.59.60.03.75
contact@abos64.fr
mairie-abos@wanadoo.fr

ABOS, le 04 décembre 2023

Monsieur Patrice LAURENT
Président
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Boîte Postale 73
64150 MOURENX

Objet : Avis favorable sur le projet de quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 16/11/2023, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Jean-Pierre CAZALERE



Le Président

Monsieur le Maire
Mairie d'Abos
7, Place de la Mairie
64360 ABOS

Mourenx, le 16 novembre 2023

**OBJET : TRANSMISSION PAR PROCEDURE DE TELECHARGEMENT DU
DOSSIER DE QUATRIEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE PARDIES
POUR EVENTUEL AVIS**

Monsieur le Maire, *Cher Jean-Pierre*

LETTRE RECOMMANDEE
AVEC AR

Nos réf. : URB/BB/MZ

Affaire suivie par :
Béatrice BOISOT

Tél. : 05 59 60 73 50

b-boisot@cc-lacqorthez.fr

PJ : modèle courrier réponse

J'ai l'honneur de vous informer que par délibération du 25 septembre 2023, la communauté de communes de Lacq-Orthez a prescrit la quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies. Je vous remercie de votre éventuel avis sur le dossier correspondant.

Celui-ci est disponible sur le site internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr), sous la rubrique « A votre service » : « urbanisme » - « accéder à l'espace sécurisé ».

Votre identifiant est : urbanismecclo

Votre mot de passe est : urbaCCLO64150

En cas de difficultés rencontrées pour le télécharger, le service urbanisme de la Communauté de communes de Lacq Orthez se tient à votre disposition pour y remédier au 05 59 60 73 50 ou par mail : urbanisme@cc-lacqorthez.fr.

Je vous remercie par avance de l'attention que vos services porteront à l'examen de ce dossier et de la rapidité avec laquelle vous nous ferez parvenir les éventuelles observations que vous souhaiteriez formuler sur les modifications envisagées.

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas de remarques et afin de me permettre d'organiser la mise à disposition du dossier au public sans attendre le délai réglementaire de trois mois à l'issue duquel une absence de réponse de votre part vaudrait avis favorable, je vous invite, s'il vous plaît, à me retourner votre position expresse selon modèle ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à bi,



Le Président,



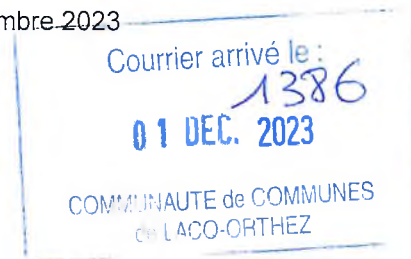
Patrice LAURENT



MAIRIE d'ARTIX
64170

Tél : 05. 59. 83. 29. 50.
Fax : 05. 59. 83. 29. 59.

ARTIX le, 24 Novembre 2023



Monsieur Patrice LAURENT
Président
Communauté de Communes de Lacq-
Orthez
Boite Postale 73
64150 MOURENX

INSTRUCTION	
SERVICE	ELU REFERENT
Urba	Pt
COPIE	
SERVICE	ELU
DSS	

Objet : Avis favorable sur le projet de quatrième modification simplifié du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Monsieur Le Président,

Par courrier en date du 13 novembre 2023, reçu le 21 novembre 2023, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, en l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,

Jean-Marie BERGERET-TERCQ

BESINGRAND, le 07/12/2023

MAIRIE
de
BESINGRAND
64150

Tel 05.59.60.15.58



Le Maire de BESINGRAND

INSTRUCTION	
SERVICE	ELU REFERENT
Urba	PT
COPIE	
SERVICE	ELU
Des PA	

à

Monsieur le Président
Communauté de Communes
Lacq-Orthez
Rond-Point des Chênes
BP 73
64150 MOURENX

Objet : avis favorable sur le projet de quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 13 novembre 2023, reçu le 22 novembre 2023, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Michel LAURIO





Liberté-Egalité-Fraternité

Mairie de Lahourcade
6, chemin de Vergez
64150 LAHOURCADE
Tél : 05 59 60 17 86

secretaire@mairie-lahourcade.fr

Monsieur Patrice LAURENT
Président
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Boîte postale 73
64150 MOURENX

Lahourcade le 27 novembre 2023

Objet : Avis favorable sur le projet de quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pardies.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 13 novembre 2023 reçu le 24 novembre 2023, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Maire

Bernard GOBERT

INSTRUCTION	
SERVICE	ELU REFERENT
Urbe	PF
COPIE	
SERVICE	ELU
DGS	



MONEIN, le 23 Novembre 2023

Vs. Réf. : MLMAL

Monsieur Patrice LAURENT
Président
Communauté de communes de Lacq-Orthez
Boîte postale 73

64150 MOURENX

Objet : avis favorable sur le projet de quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Monsieur le Président,

Cher Patrice,

Par courrier en date du 13 novembre 2023, vous nous avez transmis pour avis votre projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai aucune observation à émettre au sujet de ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien à toi,



Le Maire,

Bertrand VERGEZ-PASCAL

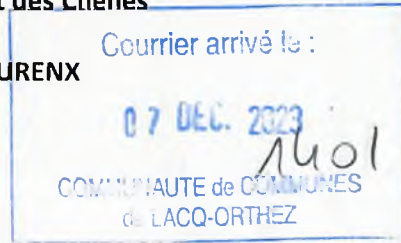


syndicat
GAVE & BAÏSE
eau & assainissement

INSTRUCTION	
SERVICE	ELU REFERENT
Urba	Pt
COPIE	
SERVICE	ELU

Tarsacq, le 04 décembre 2023

Monsieur le Président
Communauté des Communes de Lacq Orthez
Rond-Point des Chênes
B.P. 73
64150 MOURENX



N/Réf. : JPC/LD/TP/MFS – 2023/3358
Service Assainissement Collectif
Suivi par Jérémy BASCOUL ☎ 05 59 60 04 99
Service Eau potable
Suivi par Tristan PLESSIET ☎ 05 59 60 07 08

Objet : avis favorable sur le dossier de 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de PARDIES

Monsieur le Président

Par courrier en date du 13 novembre 2023, vous nous avez transmis pour avis le dossier de 4^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de PARDIES.

J'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Je vous remercie de nous avoir consultés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre CAZALÈRE, Président

Copie : M. le Maire de PARDIES

DEPARTEMENT
DES
PYRENEES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
de
NOGUERES

64150
1, rue de l'Eglise

Tél : 05 59.60.20.47



NOGUERES, le 12 décembre 2023

Le Maire de **NOGUERES**

à

INSTRUCTION	
SERVICE	ELU REFERENT
Urba	PT
COPIE	
SERVICE	ELU
PT	

Monsieur le Président
Communauté de Communes
de Lacq-Orthez
Rond-Point des chênes
BP 73
64150 MOURENX

Objet : avis favorable sur le projet de quatrième modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 13 novembre 2023, reçu le 24 novembre 2023, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Pardies.

Aussi, j'ai l'honneur de vous informer que je n'ai pas d'observation particulière à formuler sur ce projet.

Vous remerciant de nous avoir consultés,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Firmin LARA

